

Département
Lot et Garonne

CENTRE COMMUNALE D'ACTION SOCIALE D'AIGUILLON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres
du conseil : 9
En exercice :9
Qui ont pris part à
la réunion : 5

SÉANCE DU MARDI 22 FEVRIER 2023

Date de
convocation :
13 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux février à dix-sept heures trente, s'est réuni en séance, les membres du Conseil d'Administration au nombre prescrit par la loi, à la mairie d'Aiguillon, salle du Jumelage, sous la présidence de Monsieur Christian GIRARDI, Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Étaient présents : 5

MM. Christian GIRARDI, Valérie BIDET, Catherine LARRIEU, Claudette PICARD, Dominique REAU

Étaient absents : 4

MM. Marie-Thérèse LIPIN, Brigitte LEVEUR, Danièle POLONI, Annick PAPON

Objet de la
délibération

Assistaient également à la séance :

MM. Martine BEVILACQUA - Directrice du CCAS-, Flora BOULBES - Agent social- Daniela RIBEIRO DOS SANTOS - Stagiaire BTS ESF.

Ressources
Humaine

Création d'emploi
pour nécessité de
service

Secrétaire de séance : Mme Martine BEVILACQUA

φφφφφφφφ

VISAS

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la fonction publique territoriale,

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur Le Président rappelle à l'assemblée :
Que dans le cadre des nécessités de service concernant le CCAS de la commune d'Aiguillon, il est nécessaire de créer l'emploi suivant : 1 poste d'agent social, à temps complet.

Le Conseil d'Administration
après en avoir délibéré :

Publié le

5 voix pour
0 voix contre
0 abstention

DECIDE :

- DE CREER le poste suivant dans le cadre des nécessités de service

– 1 poste d'agent social à temps complet

- PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice 2023,

Fait et délibéré à Aiguillon, les jour,
mois et an que dessus,

Pour copie conforme,

Le Président,
Christian GIRARDI

